



Budget Primitif 2022

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Éléments budgétaires à retenir pour 2022 - en Fonctionnement (*évolution*)
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 813 habitants (population DGF 2021).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Fonctionnement

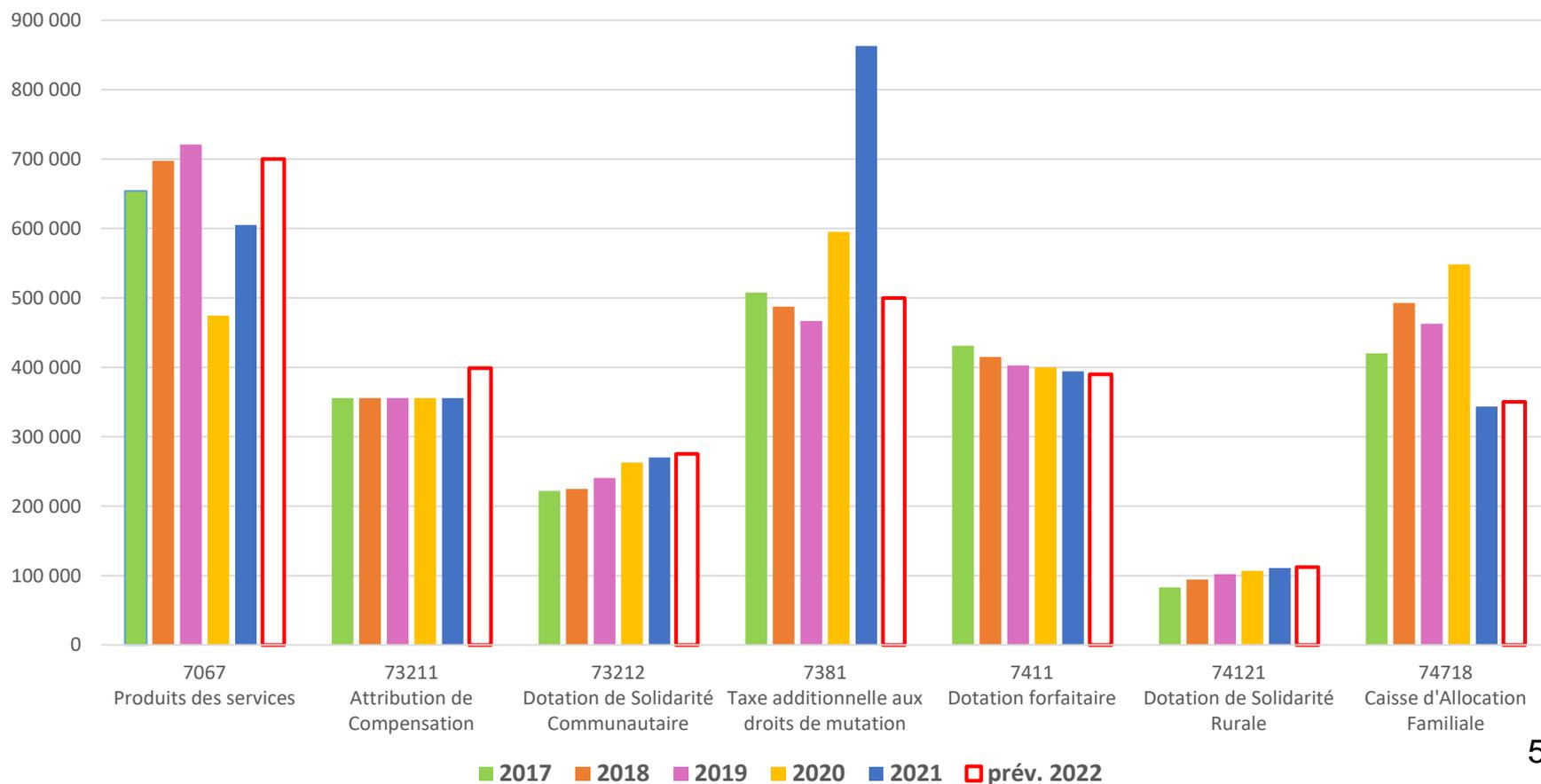
Recettes de Fonctionnement :

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2022 – produits restreints à la Taxe sur le Foncier bâti (part communale + part départementale) et le Foncier non bâti (*revalorisation annuelle des bases de + 3,4 % en 2022 pr les Taxes Foncières, après + 0.9 % en 2020 et + 0.2 % en 2021*)
2. Légère hausse des **dotations de l'Etat** : incertitude concernant la Dotation forfaitaire, liée à la réforme du calcul des indicateurs financiers - *suite à la suppression de la TH ; évolution positive de la Dotation de Solidarité Rurale - malgré un ralentissement progressif depuis 5 ans (de + 13 % à + 3,5 % /an)*
3. Faible augmentation des reversements de **Nantes Métropole** :
 - *Légère hausse de l'Attribution de Compensation, revue en 2021 à 399 270 €, suite au nouveau Pacte Financier Métropolitain (prise en compte des charges de gestion)*
 - *Incertitude concernant l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire – ralentissement en 2021 (rappel : + 7 % en 2019, + 9 % en 2020, puis + 2,8 % en 2021)*
4. Stabilisation des **produits des services** : (*essentiellement restauration & périscolaire*)
 - *Retour à la normale (environ 700 000 €) après 2 années en deçà – peu de marges de manœuvre*
5. Evolution aléatoire de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (*forte hausse en 2021 après 5 années à un niveau moyen de 500 000 € par an*) – *prévision 2022 : 500 000 € (à revoir dans l'année)*
6. Incertitude sur l'évolution des **compensations fiscales** de l'Etat et les participations de la CAF (*participations au fonctionnement des services périscolaires*)

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Fonctionnement

Evolution des principales recettes de Fonctionnement :

Evolution des principales recettes - hors fiscalité directe

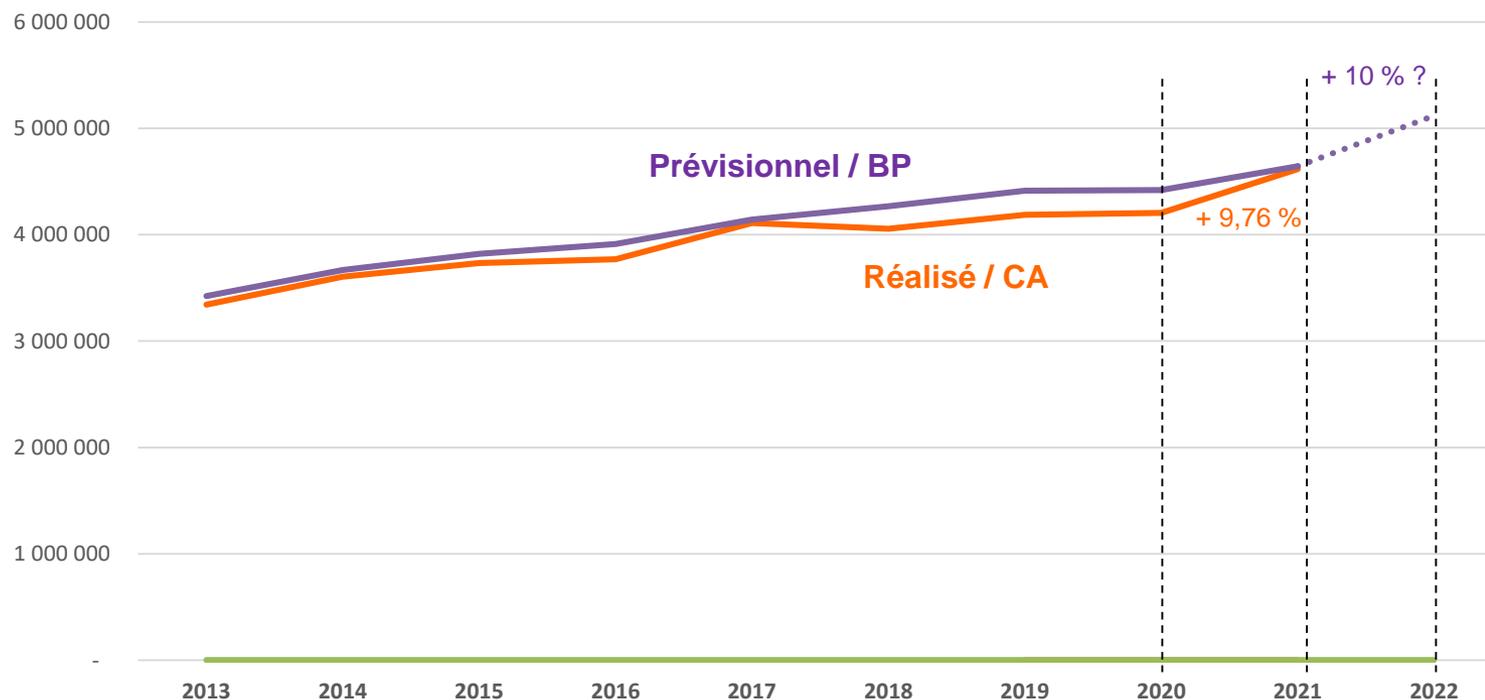


II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de + **10 %** des **charges de personnel**, en lien avec le renforcement des services (*création d'une nouvelle structure périscolaire, projet médiathèque, chargé de mission développement durable, responsable CTM...*).

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



Focus sur les charges de personnel

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2022 (prévisionnel) :

Dépenses supplémentaires en 2022 :

- Régularisation versement prime annuelle contractuels +25 000 €
- Revalorisation du RIFSEEP + 25 000 €
- Recensement + 6 000 €
- Création poste chargé de mission DD + 35 000 €
- Prime de précarité + 4 000 €
- Augmentation temps de travail agents + 6 750 € (Bib.)
- Création nouvelle structure de loisirs + 60 000 €
- Création poste responsable médiathèque + 10 000 €

- *Pour rappel – autres impacts par rapport à 2021 :*
 - DRH : 100% sur 2022
 - 4^{ème} Policier : 100% sur 2022
 - Resp. Etat-Civil : 100% sur 2022
 - +2 agents espaces verts : 100% sur 2022

Dépenses en moins en 2022 :

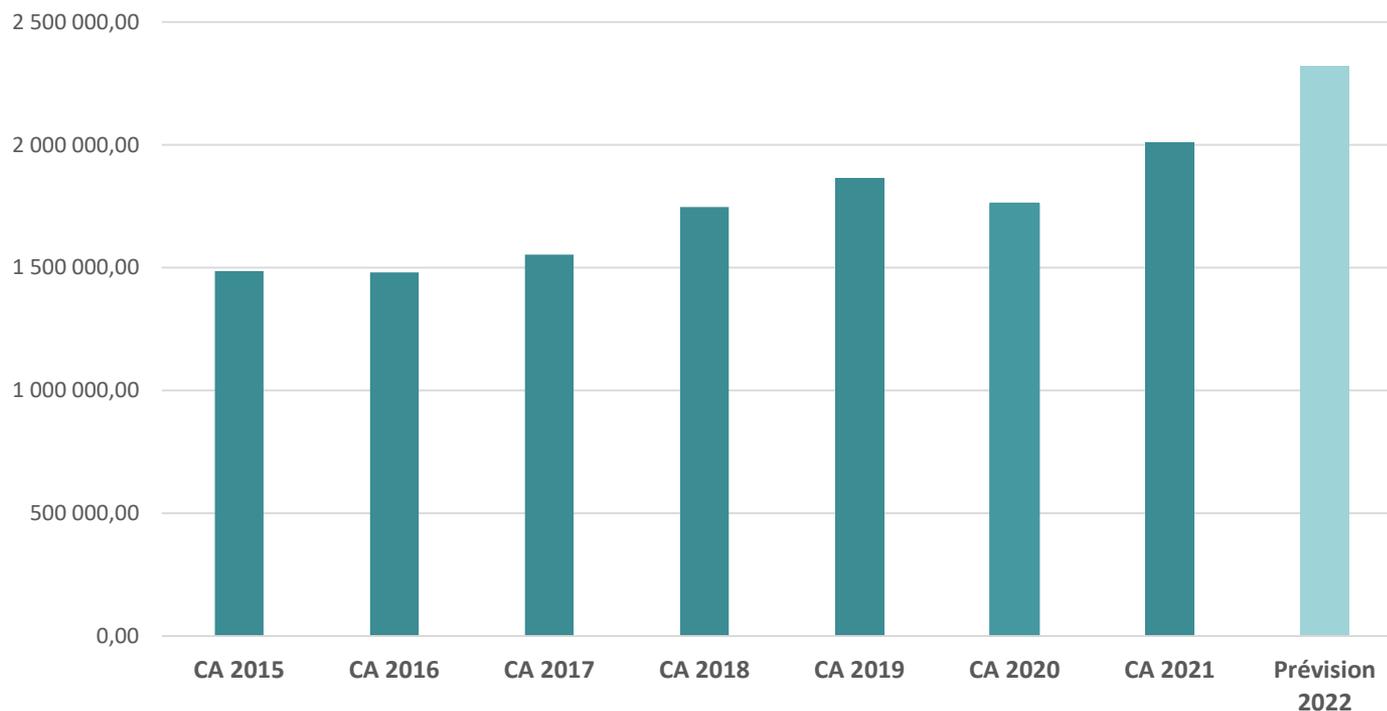
- Externalisation du ménage dans les écoles = heures en moins en interne : - 13 852 €
- Rémunération DST pendant 3 mois : - 18 216 €

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Fonctionnement

2. Augmentation des **charges à caractère général**

Prévision de hausse de **15 %** entre le CA 2021 et le BP 2022 - en lien avec l'augmentation des dépenses énergétiques et la poursuite du développement de l'externalisation de certaines missions (service espaces verts, service propreté – dont écoles, informatique, Autorisations Droit du Sol...).

Chap 011 - Charges à caractère général



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Investissement

Principales dépenses d'Investissement (BP 2022) : 6 216 425,30 €

Dont ...

1. - Travaux d'amélioration énergétique des salles de sports (1 330 000 €)
2. - Travaux dans les écoles (713 000 €)
3. - Etudes et travaux de construction d'une Médiathèque (1 272 000 €)
4. - Etudes pour la création d'une maison de la petite enfance (330 000 €)
5. - Travaux de réaménagement du cimetière (165 000 €)

+ remboursement du capital de la dette (450 000 €)

Principales recettes d'Investissement (BP 2022) : 6 216 425,30 €

Dont...

1. Autofinancement sur fonds propres (4 419 000 €)
2. Fonds de compensation de la TVA (250 000 €)
3. Subventions d'Investissement (746 000 €)

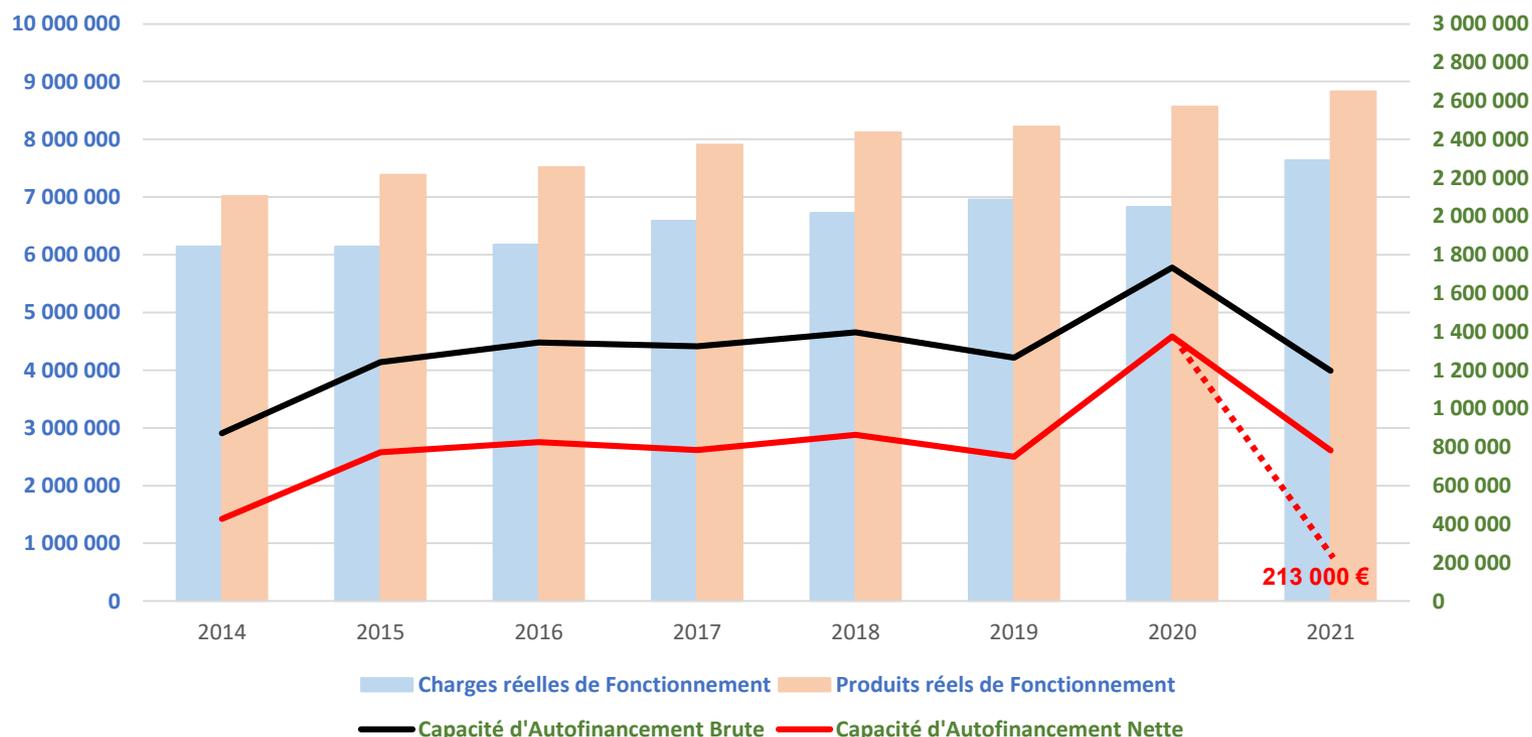
III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

Situation de la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) :

La Capacité d'Autofinancement s'est réduite en 2021, à moins de 800 000 € (niveau des années 2015 – 2019), malgré certaines recettes supplémentaires, pour plus de 570 000 € (droits de mutation à un niveau exceptionnellement élevé, reversement exceptionnel de Nantes Métropole concernant la taxe sur les terrains devenus constructibles).

Sans ces recettes exceptionnelles, la CAF nette se serait élevée à 213 000 € environ.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



IV. Evolution de la dette

Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **6 374 358,17 €** au 01/01/2022

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **5.33 ans**. En comparaison, la commune se situe au dessus de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/22, à **taux fixe**

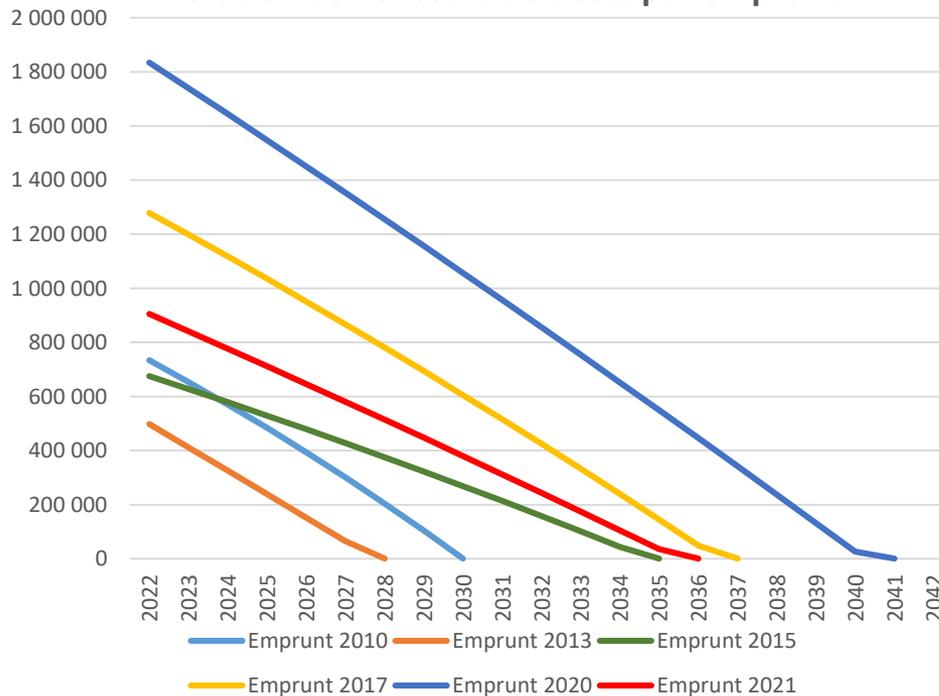
Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

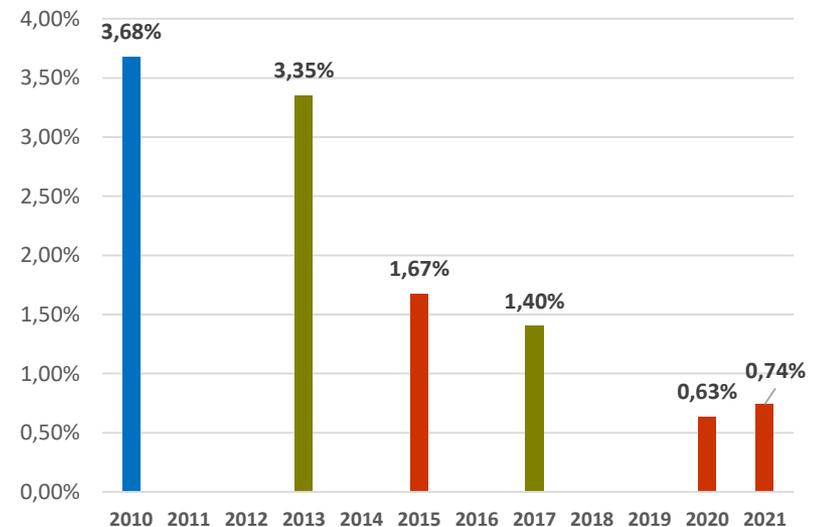
Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



Endettement par habitant

La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

- L'encours de la dette par habitant a continué d'augmenté en 2021, passant de 680 € /hab., au 31/12/2020, à 723 €/hab. au 31/12/2021, suite à l'emprunt de 1 000 000 € réalisé en 2021.
- L'encours par habitant reste inférieur mais se rapproche de la moyenne nationale de la strate (802 € / hab. en 2020).
- En 2022, la Commune ne prévoit pas d'emprunter, en lien avec une restriction de l'Investissement et des reports d'opérations dans le temps ; ce qui permettra de se désendetter cette année de 450 000 €.

V. Niveau et évolution des taux d'imposition

La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2020 et 2021 :

- **Bases 2021** : - TFB : + 0,27 %
- TFNB : + 3,66 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 0.2 % pour 2021

- **Taux 2021** : les taux des deux taxes foncières ont augmenté de + 2,5 % en 2021
- **Bases 2022** : les bases prévisionnelles de TFB et TFNB ont été communiquées fin Mars et comprennent essentiellement une augmentation dû à la revalorisation annuelle des bases (liée à l'inflation : + 3,4%)
- **Coefficient correcteur** : le coefficient correcteur, qui compense la perte des recettes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation s'élève pour 2022 à 1 230 314 €.
- **Taux** : compte tenu de l'évolution plus rapide des dépenses de Fonctionnement par rapport aux recettes, dont l'évolution a été ralentie par la situation sanitaire et la suppression de la taxe d'habitation, il est nécessaire d'augmenter les taux des deux taxes à hauteur de + 8 %.